

PRODUITS D'ORIGINE ANIMALE NON DESTINES A LA CONSOMMATION HUMAINE	RI.PFF.UY.01.01	Uruguay
	Décembre 2019	

### I. Champ d'application

Description du produit	Code NC	Pays
Laine brute européenne	51	Uruguay

### II. Certificat non négocié

Code AFSCA                      Titre du certificat

EX.PFF.UY.01.01              Certificat sanitaire pour l'exportation de laine brute

2 p.

### III. Conditions de certification

#### Certificat sanitaire pour l'exportation de laine brute

1. Le certificat susmentionné n'a pas été négocié avec l'autorité compétente de l'Uruguay et n'a donc pas été validé par cette autorité. Le certificat ne peut être délivré qu'aux risques et périls de l'exportateur. L'opérateur doit présenter sa demande d'obtention du certificat à l'unité locale de contrôle compétente.
2. La déclaration « la laine provient d'une région ou d'une zone indemne de fièvre aphteuse » peut être signée sur la base [du statut zoosanitaire de la Belgique](#).
3. La déclaration « l'emballage est neuf, sans utilisation préalable et sans taches de sang ou d'excrément » peut être signé sur la base d'un contrôle physique de l'envoi confirmant que les exigences mentionnées dans cette déclaration sont satisfaites.
4. Le certificat doit être signé par un vétérinaire officiel.